Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_114-DE

Conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025

DÉLIBERATION

CM2025-114 Calendrier des ouvertures dominicales accordées aux commerces de détail sur la commune de Guilers

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjoint ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Céline KERANGUEVEN, qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Catherine DENIEL, qui a donné procuration de vote à	Gwenaël KERJEAN
Philippe EGELE, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel RICHARD

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 10 décembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	24
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_114-DE

CM2025-114 Calendrier des ouvertures dominicales accordées aux commerces de détail sur la commune de Guilers

Madame Emmanuelle LE BARS donne lecture de la délibération :

Dans les commerces de détail non alimentaires, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, celui-ci peut être supprimé les dimanches désignés par décision du maire prise après avis du Conseil municipal.

Depuis 2016, le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI.

La réunion de concertation avec les associations de commerçants et les organisations représentatives des salariés et des employeurs du territoire de Brest Métropole a eu lieu le 30 juin 2025 à Brest métropole conformément à l'article L3132-27-2 du code du travail.

Les propositions issues de cette réunion et concernant la ville de Brest sont : le dimanche de la foire Saint Michel (27 septembre), le dimanche pour le Black Friday (29 novembre) et les dimanches des fêtes de fin d'année (6, 13, 20 et 27 décembre).

Pour mémoire les dimanches autorisés par la commune de Guilers en 2025 sont les dimanches 14 décembre, dimanche 21 décembre et dimanche 28 décembre.

Propositions des dimanches autorisés en 2026 :
Dimanche 13 décembre, dimanche 20 décembre, dimanche 27 décembre

Un arrêté municipal sera pris avant le 31 décembre 2025. Il fixera les conditions dans lesquelles le repos compensateur sera accordé aux salariés, conformément aux règles inscrites au code du travail (seuls les salariés volontaires peuvent travailler les dimanches autorisés).

* * *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe « Ensemble pour Guilers »), **a émis** un avis favorable sur le calendrier des ouvertures dominicales 2026 proposées pour la commune de Guilers, à savoir les dimanches 13, 20 et 27 décembre.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

MAIRIE DE GUILERS 29820 FINISTÈRE

Le secrétaire de séance,
Michel RICHARD

MAIRIE DE GUILERS 29820 FINISTÈRE